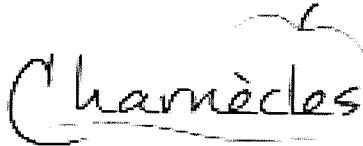


DEPARTEMENT DE L'ISERE

The logo for Charnecles features the name 'Charnecles' in a stylized, handwritten font. Above the letter 'a' is a simple line drawing of a bird, possibly a crow or raven, perched on a branch.

MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 26/09/2024  
Délibération N°2024-044**

<b>Nombre d'élus : 15</b>	<b>Présents : 8</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
<b>Absent(s) : 7</b>	<b>Procuration(s) : 3</b>	
<b>Date de convocation : 20/09/2024</b>		

Etaients présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANCON, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Frédéric PINTO a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;  
Luc PASCAL a donné pouvoir à Pascale POMMIER ;  
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Yvette COLLIAT (excusée), Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANCON.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

Madame le maire propose le retrait des deux délibérations portant sur l'actualisation des plans de financement dans le cadre de la sollicitation du fonds de concours « Cœur de Village – Cœur de Ville » du Pays Voironnais, le travail concernant la rédaction concordante des délibérations n'étant pas finalisée au Pays Voironnais.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

**DÉLIBÉRATION 2024–044 : SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS POUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS DANS LE CADRE DE DEPENSES RELATIVES A L'EQUIPEMENT ASSOCIATIF**

**VU** les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

**VU** le devis de la société Pereme concernant la réalisation de travaux de plâtrerie et d'isolation pour un montant de 3500 € HT ;

**VU** le devis de la société Pro-mob.fr concernant la fourniture de mobilier pour un montant de 2282,80 € HT (frais de port non pris en compte) ;

**VU** le devis de la société SAS Carapax France concernant la fourniture d'un abri pour un montant de 13 850 € HT ;

**VU** le devis de la société Pubalpes concernant la fourniture d'un panneau d'affichage pour un montant de 963,30 € HT ;

**CONSIDERANT** l'intérêt représenté par les travaux envisagés qui permettront d'optimiser les équipements associatifs ;

Invitée par madame le maire à prendre la parole, madame Marie-Laure CHIFFE, conseillère municipale déléguée aux finances, **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du Fonds de concours à l'investissement des communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des travaux précédemment cités, en fonction du plan de financement suivant :

Dépenses liées au projet		Recettes prévisionnelles				
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux / ligne	Taux / total	Montant de Subvention sollicité
Abri métallo-textile	13 850,00	Leader	05/06/2024	31,57%	21%	4 372,00
		CAPV		34%		4 739,00
Création d'un local de rangement	3 500,00	CAPV	31/07/2024	50%	39%	1 750,00
Tables pliantes	2 282,80	CAPV		50%		1 141,40
Panneau d'affichage	963,30	CAPV		50%		481,65
		Autofinancement Maître d'ouvrage (20 % minimum du total HT)				39%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>20 596,10 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>			<b>100,00 %</b>	<b>20 596,10 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention »,  
 à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable la sollicitation du fonds susvisé.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
 Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 27/09/2024.

**Le maire,**  
 Nadine REUX.

*UR*



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024 sur site internet

ID : 038-213800840-20240926-2024\_044\_2-DE

